

MAIRIE DE CHANONAT

Compte-rendu du Conseil Municipal du 13 octobre 2015

Présents :

Mmes Sandrine ARNAUD, Sophie BOUVIER, Hélène DELAIGUE, Nadège FOURNIER, Anne-Marie GOURDON, Antoinette MERCIER, Séverine RENAULT, Marie-Odile SALLE.
MM. Xavier BERNARD, Yves BERTHON, Roland BONJEAN, Serge CHARLEMAGNE, Pierre FARGES, Serge PROUST, Bruno RIBIERE, Daniel THOMAS.

Absents excusés:

Mme Delphine GIRAULT
M. Emmanuel BUC

Secrétaire : Sandrine ARNAUD

Ouverture de la séance à 20H00 par Monsieur le Maire.

1) Approbation du compte-rendu du 10 septembre 2015

Un rectificatif est à apporter au compte-rendu du 10 septembre : Mr Yves BERTHON était présent et avait le pouvoir de Mme Anne-Marie GOURDON, absente. Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu corrigé.

Serge PROUST suggère qu'à l'avenir, le compte-rendu soit à nouveau envoyé aux élus après approbation du conseil municipal.

Roland BONJEAN demande s'il est possible de faire paraître le compte-rendu approuvé par le conseil municipal dans le journal La Montagne.

2) Approbation du compte-rendu du 29 septembre 2015

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu.

3) Délibération portant sur le projet de réalisation d'une étude de prévention du risque inondation sur les bassins versant d'Opme et de Jussat, adoption du plan de financement

Dans le cadre de la prévention des risques d'inondations, il est souhaitable de réaliser une étude sur les bassins versants de Chanonat et Opme-Jussat. Cette étude serait pilotée et financée en partenariat avec la commune de Romagnat.

Le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM), aussi appelée Fonds Barnier, peut subventionner l'étude à hauteur de 50%.

Les devis établis permettent de prévoir une dépense de l'ordre de 13 000 €HT environ.

Le plan de financement prévisionnel est donc établi comme suit :

DEPENSES

Montant total HT de l'étude :	13 100,00 €
-------------------------------	-------------

RESSOURCES

FPRNM (subvention 50%) :	6 550,00 €
--------------------------	------------

Conseil départemental du Puy-de-Dôme :	2 300,00 €
--	------------

Commune de Romagnat (convention) :	1 062,50 €
------------------------------------	------------

Commune de Chanonat :	3 187,50 €
-----------------------	------------

TOTAL	13 100,00 €
-------	-------------

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet d'étude et autorise le Maire à demander une subvention au titre du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM) et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la réalisation de l'étude.

Serge PROUST précise que, dans un premier temps, le conseil municipal doit prendre une délibération sur la réalisation de l'étude et que ce n'est que dans un second temps que le conseil municipal sera appelé à choisir l'entreprise qui devra réaliser l'étude.

4) Délibération portant sur l'autorisation au Maire de signer la convention de partenariat financier entre la commune de Chanonat et la commune de Romagnat concernant la réalisation de l'étude prévue au point 3, pour la seule partie du bassin versant d'Opme

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

5) Délibération portant sur la délimitation du périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité et mise en application du droit de préemption sur les ventes de fonds de commerce, d'artisanat et de baux commerciaux

Le projet de délibération, ainsi qu'un rapport sur la situation du commerce et de l'artisanat de proximité, ont été adressés aux présidents de la CCI et de la Chambre de Métiers, qui ont formalisé leurs réponses par courrier : avis favorable de la Chambre des Métiers, et sans avis de la CCI.

Lecture des courriers par Monsieur Le Maire puis des articles du code de l'urbanisme.
Monsieur le Maire précise que c'est dans le but et la volonté d'améliorer le service aux habitants.
La zone concernée est la zone Ud du bourg de Chanonat.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

6) Délibération portant sur le projet et le plan prévisionnel de financement de travaux de réseaux d'eaux usées visant à faciliter la collecte des eaux usées dans le but de protéger la qualité du milieu récepteur (secteur concerné : RD 52 du carrefour de la route de Jussat à celui du chemin du Cimar)

Intervention de Serge Proust : l'adjoint précise que le réseau dans son ensemble n'est pas si mauvais, le point le plus fragile étant le carrefour de la salle des Fêtes et de la route d'Opme.

Monsieur le Maire ajoute que, de ce fait, les travaux seront moins importants que prévus au départ environ 150 000€, et Serge Proust confirme qu'on devrait arriver à environ 81 000 € HT, inclus travaux, opérations de contrôle, maîtrise d'œuvre et frais divers, soit 97 200 € TTC.

Les subventions espérées sont de 25% du total HT de la part de Conseil départemental + 35% de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, le reste sera dans le plan de financement communal.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approuver le plan prévisionnel de financement et de l'autoriser à prendre toutes les dispositions et accomplir toutes formalités pour la réalisation de cette opération, et notamment solliciter les partenaires publics pour les demandes de subventions et lancer la consultation des entreprises.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de retenir le projet de travaux de réseau d'eaux usées, autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises pour la réalisation des travaux, approuve le plan de financement prévisionnel du projet, autorise Monsieur le Maire à solliciter une aide du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme au titre des subventions d'équipement pour l'année 2016, autorise Monsieur le Maire à solliciter d'autres financeurs institutionnels tels que l'Agence de l'Eau et les parlementaires du Département au titre de leur réserve parlementaire, donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour prendre toutes les dispositions et accomplir toutes formalités pour l'exécution de la présente délibération et la réalisation de cette opération.

7) Délibération portant augmentation de 500€ de la subvention à la caisse des écoles en raison de la création d'une quatrième classe

Antoinette MERCIER rappelle que 500€ par classe (au nombre de 3 à ce moment-là) avait été attribués en 2014.

Pour la rentrée 2015, ayant une classe supplémentaire, Antoinette MERCIER demande que 500 € soit versés pour la 4^{ème} classe.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

8) Délibération portant sur la création d'une indemnité pour fonctions itinérantes en faveur de Mme Gaëlle COL qui se déplace sur la commune en plusieurs points avec son véhicule personnel

Mme COL se déplace avec son véhicule personnel sur Chanonat, Jussat et Varennes.

Il est proposé soit de lui rembourser ses frais kilométriques, qui implique un calcul et un suivi mensuel, soit de lui verser une indemnité compensatrice pour couvrir ses frais, le plafond se situant à 211€ par an.

Il est proposé que Mme COL prenne le véhicule de la commune lorsque celui-ci est disponible.

Yves BERTHON demande si nous pouvons faire un barème au kilomètre, Monsieur le Maire informe que le barème officiel est le barème fixé par les impôts.

Après concertation avec les élus, il sera proposé à Mme COL un remboursement kilométrique, sous réserve de la légalité de cette disposition.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

9) Délibération concernant le projet d'école numérique

Monsieur le Maire rappelle l'importance et le rôle du numérique à ce jour : faciliter les apprentissages pour une meilleure réussite scolaire, pour tous les enfants, tout en étant accompagnés par les enseignants.

Le coût total de l'équipement est de 31 600€ HT soit 37 920€ TTC, qui est subventionné à 20% par la Région soit 6 320 €, à 40% par le FEDER soit 12 640€ et à 10% par le fonds de concours de la Communauté des Communes Les Cheires % soit 3 160 € ; le reste à payer faisant l'objet d'un autofinancement pour la commune pour 9 480 €.

Yves BERTHON demande s'il est possible de faire une « classe mobile » pour que les classes maternelles puissent utiliser le matériel numérique. Monsieur le Maire répond que la classe déjà équipée à ce jour de l'école élémentaire, sera transférée à l'école maternelle.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte le projet de développement des usages numériques dans l'école primaire de Chanonat, approuve le plan de financement proposé par Monsieur le Maire, autorise le Maire à demander une subvention à la Région dans le cadre du Fonds Régional d'Aménagement et de Développement Durable des Territoires (FRADDT PAYS) et une subvention du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), donne tous pouvoirs au Maire pour signer toutes les pièces nécessaires et pour réaliser cette opération.

10) Décisions modificatives 1 et 2

Point reporté au prochain conseil municipal.

11) Délibération fixant le montant de la subvention à l'association des Forts villageois

Daniel THOMAS précise qu'il était prévu une cotisation de 61€ et en fait la cotisation s'élève à 70€, donc il manque 9€, une délibération est faite pour les 9€ manquants.
Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

12) Ajout d'une délibération concernant le recours au tribunal administratif

Le Conseil municipal doit prendre une décision très rapidement (sous moins de 15 jours) pour donner pouvoir à Monsieur le Maire, suite à une assignation en justice par le propriétaire d'un bâtiment agricole.

Le propriétaire M. CŒUR, considère que le mur de son bâtiment s'écroule du fait du non entretien du chemin communal qui jouxte sa propriété.

Des expertises ont déjà eu lieu qui ont conclu à la non responsabilité de la commune.

M. CŒUR demande maintenant une expertise judiciaire au tribunal administratif

Le conseil municipal autorise le Maire à choisir un avocat pour défendre les intérêts de la commune dans cette affaire.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

13) Questions diverses

Pas de questions diverses.

Le conseil municipal se réunira le jeudi 26 Novembre 2015 à 19H30.

Monsieur le Maire lève la séance à 21H00.